



Vandœuvre, le 17 février 2025
Lge 2020-2025 / CM 40

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 17 février 2025 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Jean-Pierre GARDIOL, Véronique LEVEQUE, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Paul STALDER, Galia TURRETTINI (Présidente), Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusés : MM. Jean-Dominique MARECHAL, Amedeo SERRA

* * *

Mme TURRETTINI, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h32. Elle excuse les absences de M. Maréchal et de M. Serra.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. VAUCHER sollicite un ajout à l'ordre du jour, à savoir le rapport sur la motion M 02-2024 relative aux écopoints.

La Présidente propose de l'ajouter au point 10, soit avant l'information concernant la nouvelle interface CMNet.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

M. TURRETTINI fait part d'une reformulation à effectuer à la ligne 57, comme suit : « C'est pourquoi il est étonnant qu'il y ait un manque de réaction lors des moments d'échanges. »

Mme le Maire relève une coquille ligne 243 (remplacer « en » par « a »).

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal du 9 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

LC gt

3. Communications du Maire et des Adjointes

Auberge de Vandœuvres

Mme le Maire annonce que, depuis le 15 février 2025, l'Auberge de Vandœuvres a un nouveau restaurateur en la personne de Marc Levanti. Aucuns travaux ni changement d'équipe n'étant prévu en l'état, il n'y a pas eu de fermeture et la transition se déroule dans la continuité. Mme le Maire encourage l'assemblée à y aller, puisque c'est un très bon restaurant.

Boulangerie

Un panneau a finalement été posé sur les volets de la boulangerie, clos depuis janvier, indiquant que l'établissement est temporairement fermé pour travaux. L'information est exacte, mais incomplète, car il n'y a pour l'instant pas d'information plus complète à donner. Lorsque ce sera le cas, ce sera fait par un biais moins confidentiel qu'une salle de Conseil municipal. La boulangerie restera probablement fermée un certain temps.

Personnel communal

Vandœuvres a un nouveau cantonnier, Sébastien Menut, qui a été engagé au 1^{er} février 2025 avec un contrat à durée indéterminée. Il était présent en remplacement depuis la fin de l'été dernier et il connaît donc déjà bien la commune. Il a pu s'intégrer de façon naturelle et avec succès à l'équipe en place, qui est désormais composée de cinq personnes, dont deux à 80 %.

Crèche

Le GIPEC, c'est-à-dire les crèches de CoHerAn dans lesquelles Vandœuvres dispose de quelques places à Vézenaz et Corsier, propose un centre aéré pour les enfants de 18 mois à 4 ans pendant une semaine en juillet (du 14 au 18) et une semaine en août (du 4 au 8), de 8h00 à 18h00, à Corsier. Les Vandœuvriens peuvent y inscrire leurs enfants, étant précisé que les places sont peu nombreuses et qu'ils ne sont pas prioritaires. Le coût est pris en charge pour moitié par la commune.

Manifestations

Demain soir aura lieu une soirée dédiée aux 18-25 ans, en partenariat avec Choulex et l'Administration fiscale cantonale (AFC). Des personnes qui travaillent à l'AFC seront présentes à titre bénévole, de 18h30 à 20h30, pour accompagner les jeunes et leur montrer comment fonctionnent les e-démarches, comment remplir une déclaration d'impôts, etc. Un courrier nominatif a été envoyé à tous les jeunes de la commune. Cet événement a lieu à la salle des Combles de l'école.

Le 13 mars aura lieu la prochaine soirée au Crève-Cœur. Un tout-ménage a été distribué pour en informer les habitants, qui peuvent s'inscrire à cet événement. Mme le Maire relève que, lorsqu'elle a reçu ledit tout-ménage, il était coincé à l'intérieur d'un journal de publicités, ce qui explique peut-être pourquoi certains ont l'impression de ne pas recevoir toutes les informations par ce biais.

Le 14 mars se tiendra la deuxième soirée pour les jeunes de Seymaz région (Choulex, Puplinge, Presinge, Gy, Jussy, Meinier). Une troupe de théâtre jouera une pièce écrite pour Stop Suicide, sur le thème de la prévention du suicide. Cet événement s'adresse plus particulièrement aux jeunes, mais il est ouvert à tous et il n'est pas interdit aux parents de venir. Après la représentation, un moment sera dédié à la discussion et aux questions, avec un apéritif. La soirée aura lieu à la salle communale de Choulex et les jeunes peuvent s'inscrire auprès des mairies de Choulex ou Vandœuvres.

Le soir du jeudi 27 mars aura lieu l'habituelle « soirée jeunes ». Elle devrait se dérouler au Laser Game, mais cela reste encore à confirmer.

VL gt

Mme le Maire rappelle que des concerts ont été organisés dans le temple ces dernières années (un brass band la première fois, puis des chanteurs corses). Il s'agira cette fois-ci d'une ancienne Vandœuvrienne aujourd'hui établie à Londres, mais dont la famille est vandœuvrienne de longue date, Verónica Chacón, chanteuse lyrique. Elle sera accompagnée d'un pianiste et présentera un spectacle de chant et piano, qui sera donné au Crève-Cœur puisqu'il ne se prête pas, selon elle, à être donné dans un lieu de culte, étant tout à fait profane. Un partenariat avec le théâtre a été conclu pour l'occasion, et la soirée aura lieu le 10 avril. Il semblait intéressant de pouvoir mettre en avant des artistes de la commune.

La Présidente demande si les conseillers ont des questions sur les informations données par Mme le Maire.

M. GARDIOL exprime son étonnement concernant la boulangerie. Pour rappel, le VOV avait déposé une motion à ce sujet, qui a été rejetée sous prétexte que tout était en ordre et que trois personnes allaient reprendre ce commerce, dont une spécialiste de la restauration. Or, aujourd'hui, la boulangerie est fermée, et aucune information n'est donnée.

Mme le Maire observe que la nature humaine est volatile. Elle ne sait guère que répondre de plus.

M. GARDIOL estime que le Conseil municipal aurait dû accepter la motion.

Mme le Maire fait remarquer que les élus n'avaient, à ce moment-là, aucune raison de l'accepter.

M. GARDIOL souligne que c'est le Conseil municipal qui est majoritairement responsable de cette situation.

Mme HÜSLER ENZ relève que la motion à laquelle il est fait référence demandait que le congé soit donné aux locataires de l'époque et qu'une réflexion soit menée sur le devenir de ce commerce. Elle ne prévoyait pas la continuation de l'exploitation, et la boulangerie n'aurait donc pas été ouverte au 1^{er} janvier. À titre personnel, Mme HÜSLER ENZ ne s'attendait pas du tout à la tournure prise par les événements, mais le résultat est finalement à peu près le même. Il est évidemment décevant que ce soit fermé, mais il semble que les travaux effectués actuellement sont nécessaires pour des questions de conformité, et il aurait fallu les faire de toute façon, quel que soit le repreneur.

Mme le Maire confirme que c'est exact.

Mme HÜSLER ENZ conclut que les alternatives étaient soit de continuer avec le même exploitant, ce que le VOV ne souhaitait pas, soit d'en trouver un nouveau, qui aurait de toute façon dû faire des travaux.

M. GARDIOL indique que la résolution demandait effectivement que le bail soit résilié au 30 septembre et que la Commune engage les travaux nécessaires pour remettre le local aux normes actuelles. Lui-même était intéressé à le reprendre, mais un exploitant qui reprend une telle boulangerie ne peut pas régler lui-même ces travaux. Pour la vie du village, il aurait été important que la Commune prenne en charge les travaux, puis remette l'exploitation en soumission, afin d'avoir enfin quelque chose de sympathique au centre du village.

Patrouilles de sécurité privée

M. TURRETTINI rappelle que la Commission routes, domaine public et sécurité, le Conseil municipal et l'Exécutif ont mené de nombreux travaux concernant la sécurité depuis l'an dernier. L'Exécutif a agi de manière assez rapide, notamment à la suite de discussions qui se sont tenues lors de la dernière Commission sécurité, durant laquelle il a été question de la mise en place de patrouilles privées sur le domaine public. M. TURRETTINI est dès lors en mesure d'annoncer que, depuis le 1^{er} février, deux véhicules patrouillent en fin de journée et en début de soirée, après la fin des horaires des policiers municipaux, pour combler le manque qui existait entre ce moment-là et l'entrée en fonction de la patrouille déjà existante, qui s'occupe de la surveillance des bâtiments communaux pendant la nuit. À noter que ces heures-là sont souvent les plus prisées des cambrioleurs. L'Exécutif souhaitait l'annoncer ce soir au Conseil municipal avant de le communiquer formellement aux habitants, ce qui sera fait. Cette mesure

vu gt

commence pour une phase test de deux ans, à la fin de laquelle l'intérêt ou non de l'extension de cette opération sera évalué.

Vidéosurveillance

L'Exécutif a validé ce jour une offre visant à lancer une étude sur la vidéosurveillance sur le domaine public. Les discussions débiteront dès la semaine prochaine, et la Commission sécurité et le Conseil municipal seront tenus au courant.

Budget dédié à la sécurité

M. TURRETTINI tient à faire part de certains chiffres, car il a reçu, de la part de membres du Conseil notamment, des commentaires désagréables, qui n'étaient pas forcément conformes à la vérité. Il a été dit que peu de choses avaient été faites et peu de moyens engagés en matière de sécurité au cours de cette législature. Des chiffres lui ont d'ailleurs également été demandés par des habitants, et il souhaite donc les donner ce soir de manière très factuelle.

En 2020, environ CHF 197'000.- étaient alloués à la sécurité au sens étendu, plus exactement à l'ordre et à la sécurité publique (ce qui comprend la police municipale, les mandats et honoraires d'entreprises externes, y compris les sociétés de sécurité privée, mais exclut les pompiers et la protection civile). En comparaison, c'est un montant de CHF 542'450.- qui a été voté au budget 2025. L'évolution est donc notable sur cette période et l'Exécutif, comme le Conseil municipal et la Commission sécurité, ont œuvré en ce sens. Ces travaux portent aujourd'hui leurs fruits et des mesures concrètes sont mises en place.

Sauvetage des amphibiens

Une action de sauvetage des amphibiens débute dans le secteur des Hauts-Crêts et de l'Écorcherie. De petits piquets sont installés sur les banquettes à cet effet, et il est conseillé d'éviter ce secteur pendant les mois de février et mars. Cette initiative permet la protection des amphibiens qui vont traverser la route, notamment depuis le golf. Si des habitants constatent que des personnes se promènent avec des lampes, des seaux et des gilets jaunes ou orange avec le logo de l'association KARCH-GE, il ne faut pas s'en inquiéter et il n'est pas utile d'appeler la police. M. TURRETTINI espère que la mesure et l'association seront accueillies avec gentillesse et bonne humeur.

Cambriolages dans le quartier de la Blonde

Deux auteurs présumés des deux cambriolages survenus dans le secteur de la Blonde ont pu être appréhendés par la police, grâce aux moyens d'enquête mis en œuvre par les polices municipale et cantonale, notamment des témoignages et des images de vidéosurveillance.

Groupe WhatsApp

La police a par ailleurs communiqué qu'un groupe WhatsApp était dans leur collimateur, car des images y circulent de personnes qui sont soit filmées, soit prises en photo sans leur consentement, ce qui constitue un délit pénal. Des personnes ont montré des échanges de ce groupe WhatsApp à la police, qui en est assez mécontente et a remonté l'information à l'Exécutif. Il se peut que des actions assez désagréables soient lancées par la police à ce sujet.

Pour rappel, la marche à suivre, lorsque des activités suspectes sont constatées ou lorsque des questions liées à la sécurité se posent, est de contacter directement la police cantonale, et plus précisément la brigade cambriolages le cas échéant, puisque c'est elle qui est compétente en la matière. Les habitants ne doivent jamais hésiter à appeler ou à envoyer des courriels ou des courriers à la police, car cela leur permet d'obtenir des réponses très claires et directes, plutôt que de se fier à la rumeur. Des Vandœuvriens ont d'ailleurs commencé à le faire à la suite de la soirée sécurité, et il semble que cela fonctionne assez bien. Dans un certain nombre de cas, il a été rapporté que la police réagit de manière tout à fait rapide pour donner des réponses concrètes.

vt gt

Mme LEVEQUE souhaiterait savoir durant quel horaire les patrouilles supplémentaires (celles qui sont mises en place entre la tombée de la nuit et les patrouilles dédiées aux bâtiments communaux) tourneront dans la commune.

M. TURRETTINI explique qu'il n'y a pas d'horaire défini et qu'il s'agit d'horaires flexibles qui sont modifiables soit par les patrouilleurs eux-mêmes, soit par la Commune. L'idée est de couvrir la plage horaire qui s'étend de 17h00 à 22h00 avec des patrouilles aléatoires, sachant que les policiers municipaux travaillent certains soirs jusqu'à 22h00.

Mme LEVEQUE observe, concernant les patrouilles dévolues aux bâtiments communaux, que ces derniers se trouvent tous au centre du village. Par conséquent, dès 22h00 ou 23h00, il n'y a plus de patrouilles dans le haut et le bas de la commune.

M. TURRETTINI précise que ce n'est pas tout à fait exact, dans la mesure où la parcelle Gardy fait partie du patrimoine communal. En outre, il a été demandé à l'entreprise de sécurité de ne pas toujours prendre les mêmes rues pour passer d'un bâtiment à un autre, de manière à couvrir un plus large territoire.

Collecte des encombrants

M. R. STALDER indique que ce week-end a eu lieu pour la troisième fois la collecte des encombrants à la nouvelle déchetterie. Il s'est rendu sur place à cette occasion et a remarqué que les bennes étaient de plus en plus remplies. Le succès est donc au rendez-vous.

L'accès est encore compliqué dans la mesure où la sortie n'est pas terminée. La mise en place du goudron sera effectuée quand les conditions météo seront favorables, étant précisé qu'il est nécessaire qu'il fasse plus de 10 degrés.

Quand ce sera fait, une inauguration sera organisée, vraisemblablement début avril, en présence des autorités concernées. Les conseillers y seront bien entendu conviés.

Travaux dans la salle des Combles

Le remplacement du linoléum dans la salle des Combles sera effectué durant les vacances de Pâques, du 17 avril au 2 mai 2025.

4. Communications du Bureau

La Présidente rappelle la date du 23 mai prochain, à laquelle aura lieu la sortie du Conseil municipal, avec une visite du CERN, suivie d'une initiation au tir à l'arc et d'un repas au Noble Exercice de l'Arc. Il est précisé que les noms et prénoms des participants doivent être communiqués au CERN pour la visite. Les personnes que cela dérangerait peuvent prendre contact par courriel avec le Bureau.

5. Communications des commissions

Commission routes, domaine public et sécurité (CRDPS)

M. MOREL donne lecture des comptes rendus des séances des 26 septembre 2024, 31 octobre 2024, 28 novembre 2024 et 16 janvier 2025. Il relève que ces derniers permettront de montrer le processus ayant abouti aux décisions présentées plus tôt par M. TURRETTINI.

« Lors de la séance du 26 septembre 2024, les commissaires ont abordé la DM 12-2024, relative à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un aménagement routier au carrefour entre la route de Pressy et le chemin des Princes, pour un montant de CHF 22'070.-. Cette zone est dangereuse, particulièrement pour les piétons et les vélos. Différentes limitations de vitesse avaient par conséquent été instaurées et la Commune de Choulex avait déployé des moyens matériels sur la chaussée pour freiner les automobilistes, moyens qui ont dû être démontés faute d'accréditation de l'OCT. S'en sont suivies un

vc gt

certain nombre de discussions, aboutissant à la proposition d'un changement de priorité, les véhicules venant du bas du chemin des Princes ayant la priorité sur ceux venant de la route de Pressy. Cette solution a été retenue et la délibération a été approuvée à l'unanimité, sachant que la dépense sera limitée pour Vandœuvres, chaque commune finançant ce qui se trouve sur son territoire.

Deuxième point traité, l'extension du mandat GPA. À l'époque, il avait été évoqué que GPA pourrait étendre ses patrouilles dans l'optique d'une sécurisation de la commune. Ceci a été discuté à de multiples reprises et sous différents angles, et les commissaires sont tombés d'accord sur le fait que GPA aurait la possibilité de soumettre une offre. Les discussions se sont étendues sur la durée des patrouilles, la manière dont elles seraient effectuées (à pied, en voiture), le nombre de personnes par patrouille et le moment de la journée. Finalement, la décision a été prise d'étendre la participation de GPA à quatre heures par jour au lieu d'une, avec un horaire aléatoire. Il est par ailleurs évident qu'il ne sera pas divulgué quand et où GPA fera ses patrouilles.

Dans une séance ultérieure, la Commission a en outre décidé d'un délai d'épreuve, une occasion pour GPA de convaincre la commune, pour une période d'une année. Le but est de lutter contre le sentiment d'insécurité à Vandœuvres. L'effet dissuasif de ces patrouilles a été longuement discuté, de même que la pose de caméras, le rôle des policiers municipaux, et la coordination de l'ensemble de ces éléments avec la police cantonale.

Ensuite, l'état des chemins a été évoqué. Le chemin de la Seymaz a été recouvert d'un revêtement phonoabsorbant. Le tronçon du milieu n'a pas encore été effectué, car d'autres travaux doivent être faits et la chronologie n'a pas retenu de faire la totalité du chemin en une fois.

Le passage piéton de Chougny a également été largement évoqué. M. TURRETTINI avait un rendez-vous prévu avec l'OCT le 5 novembre 2024 à ce sujet, et ce dossier est donc resté en suspens à ce moment-là.

Les commissaires ont enfin parlé de la police municipale, à laquelle il a été demandé non pas d'assister les patrouilleurs scolaires, mais de faire un travail autre que celui-là. Cette séance du 26 septembre 2024 a été levée à 20h40.

La séance suivante a eu lieu le 31 octobre 2024.

Il a été question de budget, celui-ci étant alors en préparation. Quelques éléments peuvent être soulignés. Tout d'abord, les frais de formation du personnel étaient largement inférieurs dans le budget 2025, par rapport au budget 2024, puisque l'APM a terminé sa formation. L'acquisition des appareils, machines et outils a été mentionnée en lien avec la prise en charge du cimetière par les ouvriers communaux. Les horaires de surveillance de GPA et des gardes ruraux ont été étudiés. La Commission s'est prononcée en faveur d'un budget de CHF 90'000.- par an pour ce poste, ce qui impliquait une augmentation de la ligne de CHF 80'000.-, à la condition que des économies équivalentes puissent être réalisées dans d'autres secteurs, ce qui a été le cas.

L'horaire de travail des APM a été évoqué, en particulier leurs prestations le soir ou la nuit. M. TURRETTINI a précisé que les APM peuvent travailler le soir et la nuit, mais qu'ils travaillent essentiellement le jour, avec des extensions jusqu'à 22h00. Leur planning change en fonction des jours de la semaine et ils peuvent travailler soit en même temps, soit séparément. Des patrouilles conjointes avec les APM de Chêne-Bougeries et de Cologny peuvent également être organisées.

Un écart notable a été relevé dans le budget concernant le service du feu. Ce changement est lié essentiellement à la facturation du loyer de la nouvelle caserne ; la Commune de Vandœuvres paie en effet des amortissements, et une partie de ceux-ci sont financés également par la Commune de Choulex.

Les patrouilles de sécurité ont à nouveau été évoquées, notamment les horaires de GPA et la disponibilité des patrouilles durant le jour, la nuit et le week-end. La tendance était d'augmenter la prestation GPA et de couvrir la commune avec davantage d'heures qu'initialement prévu.

La soirée sécurité du 17 décembre a été annoncée, en réponse à l'inquiétude de nombreux habitants de la commune, mais aussi stimulée par le groupe WhatsApp susmentionné, qui peut être en partie utile, mais aussi en partie anxiogène. Au préalable, deux membres de la police cantonale avaient été rencontrés avec M. l'Adjoint, dans un état d'esprit extrêmement positif et une parfaite entente.

En matière de protection civile, M. TURRETTINI a confirmé qu'il luttait contre vents et marées, mais qu'il ne se passait rien au niveau cantonal. Les interpellations adressées à la conseillère d'État chargée de ce domaine n'ont pas donné grand-chose, ce qui est bien entendu inquiétant.

La Commission est par ailleurs informée qu'un nouveau poste de cantonnier à 60 % est créé, et que le cantonnier actuel à 100 % sera remplacé. Une partie de ce nouveau 60 % sera dévolue à l'entretien du cimetière, après moult méandres et circonvolutions permettant d'arriver à une solution pour un entretien correct de ce lieu. L'Exécutif a trouvé là une manière de le faire de manière décente, même si cela nécessite l'achat d'équipements et de matériel. La reprise de l'entretien du cimetière par les cantonniers de la commune était annoncée pour début 2025, et devrait donc avoir eu lieu.

Enfin, des économies ont été réalisées dans plusieurs postes, aboutissant finalement à un montant de CHF 80'000.-, soit celui-là même consacré à GPA.

Mobility est enfin évoqué. Il est précisé que la Commune paie un forfait pour avoir des véhicules sur son territoire. Ce loyer est diminué en fonction des locations effectuées, et tous les habitants sont donc encouragés à utiliser ce service, ce qui diminuera la contribution de la Commune.

La séance suivante, qui a eu lieu le 28 novembre 2024, était à nouveau consacrée au budget.

M. TURRETTINI a fourni un nouveau budget comportant les amendements proposés lors de la séance précédente. Un certain nombre d'entre eux faisait l'objet d'interrogations. M. l'Adjoint informe à ce moment-là la Commission que le budget global présente un résultat positif de CHF 83'000.-, comprenant la totalité des amendements acceptés.

Les commissaires ont évoqué le traitement des employés communaux, leur mode de rémunération et les horaires des différentes corporations employées par la Commune. Des problèmes de fournitures et acquisition de machines ont été traités, essentiellement en lien avec l'entretien du cimetière.

Le budget pour l'achat des plaques de rues, dont certaines doivent être changées, a paru élevé aux commissaires, qui ont consenti à une diminution du celui-ci, qui s'élève désormais à CHF 20'000.-.

La subvention offerte par la Commune pour les vélos électriques a ensuite été évoquée. La Commission est arrivée à un montant global de CHF 10'000.-, soit une réduction de CHF 5'000.-.

La question de l'entretien du bois de Seyme a ensuite été soulevée. Ce bois, qui est un lieu public, se trouve dans un état catastrophique qui présente des dangers. Il est par conséquent nécessaire de consacrer un certain budget à l'entretien régulier de ce lieu, afin d'éviter des accidents ou des frais exagérés à long terme.

Les commissaires ont à nouveau abordé le sujet des caméras de vidéosurveillance. Trois éléments ont été relevés : la légalité de l'installation de telles caméras ; la ou les personne(s) chargée(s) de visionner les images (une possible collaboration avec d'autres communes ou avec des agences de sécurité qui offrent cette prestation a été évoquée) ; le dispositif et l'emplacement. La Commission a approuvé l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire de la Commune de Vandœuvres et a proposé à l'Exécutif d'aller de l'avant dans l'investigation de cette possibilité. Comme l'a expliqué M. TURRETTINI, des développements sont intervenus récemment à ce sujet.

L'attention de la Commission a été attirée sur les problèmes posés par le groupe WhatsApp. La police a indiqué que les images pouvant permettre d'identifier des personnes, de même que les images montrant des plaques minéralogiques ou des maisons, ne peuvent pas être rendues publiques. Cela constitue une

infraction à la loi, qui peut être sanctionnée. Si de tels éléments doivent être mis à disposition, c'est à la police qu'il faut les remettre.

La séance suivante a eu lieu le 16 janvier 2025.

La séance du 17 décembre a été relatée à cette occasion. Il a été relevé qu'elle avait réuni un grand nombre d'habitants de la commune. M. TURRETTINI et d'autres sont intervenus pour expliquer les dispositifs de sécurité qui existent, de même que ceux encore en évaluation, afin de rassurer la population. M. MOREL regrette que la police cantonale n'ait pas pu s'exprimer, mais il semble qu'ils ne voulaient pas le faire, de crainte de se retrouver dans une situation désagréable, comme ça a pu être le cas dans d'autres communes. Cela étant dit, ils ont répondu aux questions avec diligence et intelligence, et la séance a permis d'informer la population sur les différents niveaux et techniques de protection, de la sécurité individuelle (fermer les fenêtres et les portes, ne pas ouvrir à n'importe qui, observer ce qui se passe autour de soi, utiliser un dispositif de sécurité privée) à la police (municipale, voire cantonale) et à GPA. Les citoyens de Vandœuvres ont ainsi pu être rassurés sur les dispositifs mis en place et sur la préoccupation des autorités vis-à-vis de cette problématique.

Lors de la séance du 16 janvier, les commissaires ont reparlé du mandat de sécurité privée et prolongé la discussion sur GPA et sur l'ensemble de la problématique. Il a été proposé de prévoir un dispositif sept jours sur sept, avec quatre patrouilles aléatoires par semaine entre 17h00 et 21h00, ainsi que deux d'une demi-heure le samedi et le dimanche (entre 8h00 et 14h00, puis entre 14h00 et 20h00). M. TURRETTINI a informé la Commission qu'une telle mesure coûterait CHF 9'324.- par mois, soit près de CHF 112'000.- par an.

Les panneaux « voisins vigilants », appliqués sur un certain nombre de maisons, ont également été évoqués pour leur rôle dissuasif et le lien qu'ils créent entre les voisins. Encore une fois, la nécessité de transmettre les images à la police et non pas sur un groupe WhatsApp public a été rappelée. La Commission a également discuté du choix de GPA ou d'une autre société de sécurité privée, certains commissaires ayant émis des réserves vis-à-vis de GPA. Le temps d'essai prévu permettra de vérifier que cette dernière répond aux attentes de la commune. Ainsi, par six voix pour et une voix contre, la Commission a accepté le principe d'une phase d'essai d'un an avec GPA, pour un montant d'un peu moins de CHF 10'000.-.

En ce qui concerne la vidéosurveillance, des évaluations sont encore nécessaires pour déterminer où installer les caméras, qui consultera les images et comment s'en tenir à l'observation du domaine public, sans empiéter sur le domaine privé.

La Commission a enfin reparlé de l'état des routes, et notamment de la sécurisation du passage piéton et de l'arrêt de bus de Chougny. M. TURRETTINI a informé les commissaires que la Commune prévoit de modifier le carrefour entre la route de Pressy et le chemin du Paradis, ce dernier perdant la priorité en descente. Cependant, l'OCT tarde à intervenir, car, bien que le chemin soit communal, il relève du réseau structurant, ce qui empêche la Commune de prendre seule une décision. L'affaire reste donc à suivre. »

Mme LEVEQUE relève que M. TURRETTINI a parlé d'un contrat avec GPA pour deux ans, alors que M. MOREL a mentionné une durée d'un an. Elle demande ce qu'il en est.

M. TURRETTINI explique que l'idée initiale était un contrat d'un an, mais il a été décidé de laisser plus de temps à GPA, donc de conclure un contrat pour deux ans.

M. MOREL précise que le vote de la commission portait bien sur une phase d'essai d'un an et que le chiffre qu'il a mentionné est donc correct. L'Exécutif a ensuite décidé d'étendre cette durée.

M. VAUCHER revient sur la thématique du cimetière. Il souhaiterait savoir si la commune dispose du matériel nécessaire et si elle a la capacité d'effectuer la creuse des tombes. Bon nombre de petites communes ont des synergies intercommunales pour ce faire.

M. TURRETTINI confirme que Vandœuvres dispose du matériel adéquat. Au sujet du cimetière, depuis la reprise de l'entretien par le personnel communal, quelques communiens se sont dits très contents du changement, car ce lieu est enfin nettoyé. Des modifications pourront être apportées à terme, mais la situation actuelle marque déjà une amélioration par rapport à ce qui existait avant.

M. VAUCHER souhaiterait par ailleurs connaître la fin du feuilleton concernant le passage piéton de Chougny, qui est extrêmement dangereux.

M. MOREL signale que le sujet est très sérieux et important, mais malheureusement l'OCT tarde à agir.

M. TURRETTINI précise qu'il faut différencier deux aspects. Le premier a trait à la partie sécurisation de l'arrêt de bus, qui est dans les mains de l'OCT, lequel doit revenir vers la Commune avec des propositions d'aménagement, puisque l'arrêt de bus et la route cantonale sont concernés. Pour ce qui est du deuxième, c'est-à-dire le passage piéton, le souhait de la Commune était d'imaginer une borne centrale forçant les automobilistes à ralentir. Cette option a été refusée pour des questions de gabarit de la route. Il a alors été décidé de travailler sur d'autres types d'aménagements, notamment des panneaux lumineux. La Commune a dû approcher les riverains, car ce dispositif peut gêner pendant la nuit. Ce projet est en train d'être finalisé et il sera mis en œuvre assez rapidement. Pour le reste, effectivement, il faut attendre le retour de l'OCT.

Commission durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte rendu des séances des 16 décembre 2024 et 3 février 2025.

« Ce compte rendu va venir étayer le rapport de M. GARDIOL sur la motion M 02-2024 « Aménager des écopoints pour optimiser le taux de tri et réduire la quantité de déchets incinérables produite par la Commune », motion à laquelle ces deux séances de la Commission durabilité et bâtiments ont été consacrées.

Cet objet avait été adopté lors du Conseil municipal du 14 octobre dernier et renvoyé à la Commission. En lien avec le sujet, un rappel est effectué des études menées par les bureaux Alterego et Behaviour Change Expertise, concernant respectivement l'analyse de la poubelle vandœuvrienne et un sondage de la population communale sur ses habitudes en matière de tri.

M. R. STALDER a fait remarquer que toutes les grandes constructions ont l'obligation de prévoir des conteneurs ou des bennes enterrées pour certaines fractions de déchets, ce qui sera le cas à la route de Vandœuvres, mais aussi au chemin des Princes ou encore au chemin de la Blonde. Cela étant, il est relevé, d'une part, que certaines de ces installations seront sur bien-fonds privé et, d'autre part, que certains secteurs seront toujours dépourvus de tout point de collecte.

Sur la question du manque de place pour réaliser de tels aménagements, un commissaire rappelle que huit emplacements existent dans la commune pour les conteneurs destinés aux déchets de cuisine, et qu'il serait intéressant d'y ajouter les fractions qui ne sont pas encore levées au porte-à-porte, à savoir le PET, l'aluminium et le verre. La Commission est favorable à un test dans ce sens sur six mois. Concernant les nuisances sonores engendrées par le verre, il est relevé que la question peut être couverte par le règlement communal relatif à la gestion des déchets.

Il émerge du débat concernant la suppression des levées là où il existe des écopoints qu'il faut accompagner les habitants pour qu'ils trient davantage en offrant une pluralité de solutions aux différents profils d'habitants, en leur facilitant le tri et en rapprochant les écopoints des communiens. Pour ce qui est d'une suppression totale des levées, comme en Valais, dans les stations de montagne, la Commission reconnaît que c'est la finalité, mais qu'il convient de procéder progressivement.

Un commissaire rapporte par ailleurs qu'une commune voisine recourt à un bureau d'ingénieur pour la gestion de ses déchets, et qu'il a été procédé à un contrôle du sac noir sur l'ensemble de la commune.

Seuls quatre jours ont été nécessaires pour réaliser cette opération. Cette démarche retient tout l'intérêt de la Commission, qui serait favorable à en mener une semblable à Vandœuvres, et ce en complément à la première proposition, qui consisterait à compléter les points de collecte actuels des déchets de cuisine avec des conteneurs pour d'autres fractions. À l'Exécutif de se positionner.

M. R. STALDER trouverait judicieux de procéder d'abord à l'étude, pour identifier les problèmes en fonction des quartiers. Un commissaire rappelle à cet égard la procédure en matière de motion. Il convient de nommer un rapporteur, qui rédige un rapport, faisant état des discussions de la Commission. Si la motion est ensuite approuvée par le Conseil municipal, il la renvoie à l'Exécutif qui dispose de quatre mois pour y répondre. C'est alors que ce dernier dira s'il souhaite procéder à l'étude des incinérables ou plutôt augmenter le nombre de fractions dans les points de collecte existants, ou les deux, ou aucun des deux. Ce n'est pas à la Commission d'en décider, ce qui n'empêche pas les commissaires d'exposer leur point de vue, de sorte que le rapporteur puisse indiquer que la Commission préférerait telle action plutôt que telle autre.

Sur proposition d'un de ses membres, la Commission décide à l'unanimité d'inviter le bureau d'étude en question à une audition à la séance suivante.

Sous les divers, M. R. STALDER expose le nouveau système mis en place pour les encombrants à la nouvelle déchetterie. Est également évoqué l'appartement en location situé à cet emplacement, ainsi que le montant du loyer pratiqué. Il est aussi fait mention de l'Auberge de Vandœuvres, en lien avec un problème d'isolation de certaines fenêtres.

La séance suivante a eu lieu le 3 février 2025. Cette séance est à nouveau consacrée à la motion précitée, avec l'audition, comme convenu, du bureau en question.

L'intervenant indique être référencé par les SIG comme gestionnaire délégué, relativement aux 80 heures d'accompagnement annuel dont les communes peuvent bénéficier, que ce soit sur les déchets ou l'énergie. Il est actuellement sous mandat avec cinq communes. Il expose sa manière de procéder : dresser un état des lieux, supprimer les déchets à la source et, quand c'est impossible, améliorer le tri en identifiant les potentiels d'amélioration, en mettant en place des actions, en suivant la mise en œuvre et en la rectifiant le cas échéant. Il a en outre élaboré un logiciel qui permet de mesurer les quantités de déchets produites, collectées et traitées, afin de pouvoir agir en conséquence.

Est ensuite présenté dans le détail le travail mené dans une commune voisine, soit, d'une part, une étude approfondie, quantitative, à la manière de celle entreprise par Alterego, mais de façon plus exhaustive, et, d'autre part, une étude qualitative consistant en un pointage et un sondage des ordures ménagères lors de la collecte en porte-à-porte. À ce moment, les recyclables présents dans le sac noir sont identifiés et annotés sur un avis, opération qui est couplée à un questionnaire. Il s'avère qu'en un an, il a été constaté dans cette commune une baisse de la quantité d'ordures ménagères de 13 %.

L'intervenant souligne l'importance de la collaboration avec les prestataires, qui possèdent la connaissance du terrain, et le fait qu'il n'existe pas une seule bonne réponse, mais plusieurs enjeux à prendre en compte pour définir une stratégie adaptée à chaque cas.

Après le départ de l'invité, il est rappelé que la Commission avait envisagé deux pistes lors de la précédente séance : équiper avec d'autres fractions les lieux où se trouvent les conteneurs pour les déchets de cuisine, et/ou mener une étude sur l'ensemble des sacs incinérables des ménages de la commune. Cette dernière pourrait donner lieu à un mandat attribué à un bureau tel que celui auditionné, dont le coût pourrait être couvert par la subvention SIG Eco-21. Ces deux démarches seraient complémentaires.

À l'unanimité, la Commission se dit favorable à ce que ces deux démarches soient menées en parallèle, étant précisé que la finalité du mandat d'étude consisterait à déterminer la nécessité d'ajouter des

vc gt

écopoints et à définir les lieux adéquats pour ce faire, ce qui rejoint la première invite de la motion. Quant à l'ajout de conteneurs supplémentaires, il répondrait aux points 2 et 3 du dispositif de celle-ci.

La prochaine séance est fixée au lundi 24 mars à 19h00. »

Commission communication et naturalisations (CCN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu des séances des 13 et 27 janvier 2025.

« La première de ces séances a vu les commissaires lire les articles déjà rédigés et choisir les photographies correspondant aux événements. La deuxième séance a été consacrée à la relecture de certains articles déjà écrits, à la lecture de ceux nouvellement fournis par les commissaires, ainsi qu'au choix des photos qui illustreront la prochaine Coquille, qui sera la n° 62.

Il restait plusieurs articles à écrire et les commissaires ont décidé, comme d'habitude, de se les transmettre par courriel pour éviter une troisième séance.

La Coquille est en ce moment chez l'imprimeur, et elle sera donc distribuée d'ici deux à trois semaines. »

Commission culture et manifestations (CCM)

La Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 10 février 2025.

« La séance a été essentiellement dédiée aux dossiers de subvention, dont la liste sera jointe au procès-verbal.

À noter que Vandœuvres subventionne le Festival du Film Vert, qui se tiendra du 1^{er} mars au 13 avril et dans le cadre duquel auront lieu des conférences et des projections à la Touvière, les 5 et 6 avril prochains. Toutes les informations y relatives sont disponibles sur Internet.

La prochaine séance de la Commission aura lieu le 7 avril 2025. »

Commission aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 11 février 2025.

« La Commission s'est réunie le 11 février 2025. Elle a approuvé l'ordre du jour avec une modification portant sur l'ordre des points abordés.

Le mandataire de la Commune, Urbaplan, a exposé les trois scénarios définis par l'étude effectuée sur les équipements publics communaux. Le scénario retenu est le numéro 2, qui prévoit le développement des équipements publics sur les parcelles dont la Commune a déjà la maîtrise juridique, pour répondre à d'évidentes exigences temporelles, dictées par la nécessité d'agrandir l'école et de relocaliser le parascolaire au plus vite. Cela passe, sans surprise, par l'agrandissement de la nouvelle et de l'ancienne école, ainsi que par l'analyse de la parcelle du centre communal.

Les deux autres scénarios, qui étaient très séduisants, ont été écartés puisqu'ils prévoyaient l'acquisition de parcelles qui ne sont actuellement pas disponibles et qui devraient, quoi qu'il en soit, subir un déclassement.

La feuille de route du scénario numéro 2 prévoit la réalisation des équipements scolaires à l'horizon 2034 au plus tôt. La présidente et les commissaires ont remercié les représentants d'Urbaplan pour le travail accompli, ainsi que pour la présentation. Au vu de la nécessité de ces réalisations, les commissaires, après discussion, ont convenu à l'unanimité de lancer l'étude préalable au plus vite. Celle-ci portera sur la faisabilité du programme scolaire dans la parcelle du centre communal et la possibilité d'utilisation de la salle de gymnastique pendant le chantier, la faisabilité du détail de l'agrandissement de l'école existante, et celle du détail du programme préscolaire dans l'ancienne école.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre est ensuite approuvé à l'unanimité. Mme le Maire souligne qu'il n'y a pas de nouvelles demandes d'autorisation de construire portant sur de grands projets. Elle

rappelle les procédures en cours pour lesquelles aucune décision n'a encore été rendue : recours contre le plan directeur communal, dont la procédure est gardée à juger devant le Tribunal administratif de première instance (TAPI) ; recours contre l'autorisation de construire au chemin Vert – Hauts-Crêts, pendant au TAPI également ; recours portant sur le refus de l'autorisation de construire, également pendant en première instance, au chemin de la Cocuaz.

Aucun divers n'ayant été évoqué, la séance a été levée. »

M. GARDIOL se dit très heureux que le projet numéro 2 ait été retenu, car c'est le seul qu'il est possible de réaliser. Cela dit, il constate que la possibilité de faire les travaux en maintenant la salle de gymnastique est étudiée, et il demande si l'option d'installer dans le parc un conteneur provisoire pour cette dernière n'a pas été envisagée.

Mme HÜSLER ENZ précise que la possibilité d'utiliser la salle de gym pendant les travaux doit être étudiée. Il n'est pas encore sûr que ce soit possible et, dans le cas contraire, une alternative sera effectivement prévue. Cela fait partie de l'étude de faisabilité qui doit être effectuée. Le but est aussi de savoir si le centre communal peut être utilisé pendant les travaux ou s'il vaut mieux tout repenser. À ce stade, aucune option n'est exclue.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Groupement des sapeurs-pompiers volontaires

M. TURRETTINI souhaite faire part d'une information concernant les sapeurs-pompiers volontaires. Mercredi dernier, un de leurs véhicules, dont il était prévu qu'ils se séparent, a été récupéré par une compagnie portugaise. C'est un projet que la compagnie mène depuis un certain temps et M. l'Adjoint tient à remercier les sapeurs-pompiers d'avoir effectué des recherches et trouvé une compagnie qui pourrait profiter de ce véhicule, ainsi que d'une remorque. Des membres de la compagnie portugaise sont venus jusqu'à Vandœuvre, puis sont arrivés 20 heures plus tard au Portugal.

M. MOREL demande si Vandœuvre n'aurait pas pu garder le véhicule en question, puisqu'il était visiblement encore opérationnel.

M. TURRETTINI fait remarquer que ledit véhicule n'a pas été remplacé.

M. MOREL observe qu'il s'agit donc d'un don au Portugal, ce que M. TURRETTINI confirme.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 01-2025 – Crédit d'investissement brut pour le projet de transformation de la cuisine de la salle des combles de 62'700.- TTC

Mme le Maire précise qu'un exposé des motifs extrêmement précis et détaillé a été transmis aux conseillers municipaux. Ce dernier explique les raisons pour lesquelles l'Exécutif dépose cette délibération. Les travaux de rénovation de la cuisine des combles doivent être effectués cet été pour qu'elle soit utilisable dès la prochaine rentrée scolaire. Il n'était pas envisageable de le faire avant ; pendant les vacances de Pâques, c'est le linoléum qui sera remplacé, et il n'était pas possible de tout faire en même temps.

L'Exécutif propose au Conseil de renvoyer cette délibération à la Commission des finances uniquement, puisque les détails techniques sont déjà exposés et que le renvoi dans une autre commission au préalable

ne semble pas utile. Le Conseil municipal pourrait voter cette délibération lors de sa prochaine séance, au mois de mars, ce qui devrait suffire à mener les travaux cet été, en tenant compte du délai référendaire.

M. GARDIOL se demande s'il est vraiment nécessaire de renvoyer cette délibération en Commission des finances, vu le montant peu élevé. La délibération est extrêmement bien expliquée dans l'exposé des motifs, et il ne voit pas ce que la Commission des finances pourrait apporter de plus. En conséquence, il propose de voter sur le siège.

En l'absence d'objections, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 01-2025 – Crédit d'investissement brut pour le projet de transformation de la cuisine de la salle des combles de 62'700.- TTC

Vu l'exposé des motifs,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter le crédit d'investissement de 62'700 F pour le projet de transformation de la cuisine de la salle des combles dans la nouvelle école.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 62'700 F TTC destiné au financement de cette transformation.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 62'700 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
5. De financer ces honoraires entièrement avec les fonds propres de la commune.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la délibération DM 01-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 01-2025.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

La Présidente met aux voix la délibération DM 01-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 01-2025.

9. M 01-2025 – Réfection du terrain de football du parc de la Mairie

La Présidente indique qu'elle est cosignataire de cette motion et qu'elle cède par conséquent la présidence à Mme RICCIO, vice-présidente du Conseil municipal.

Mme RICCIO ouvre la discussion.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES estime que cette motion est très importante. Elle rappelle qu'au moins un projet d'importance en lien avec les jeux pour enfants a été mené lors des législatures précédentes. Entre 2011 et 2015, tout le préau de l'école a été refait, avec trois sortes de jeux différents. Ensuite, entre 2015 et 2020, le « terrain vert » a été perdu et le terrain de foot a vu le jour dans le parc de la Mairie. Le souhait des autorités était alors de le faire de façon très écologique, en gazon, mais on s'aperçoit

uc gt

aujourd'hui que c'est très compliqué à faire perdurer. Entre 2020 et 2025, les jeux du parc de la Mairie ont été refaits, mais ils sont plutôt destinés à la petite enfance, alors que le terrain de foot concerne une classe d'âge qui va de 5 à 20 ans, voire au-delà. Après près de dix ans d'utilisation, ce terrain doit être refait. Vandœuvres en a besoin pour ses jeunes, car il manque un espace correct à leur disposition. Au vu de tout ce qui vient d'être exposé, Mme HUYGHUES-DESPOINTES encourage le Conseil à accepter cette motion.

M. GARDIOL indique en préambule qu'il votera pour le renvoi de la motion en commission. Cela dit, s'agissant en réalité d'une zone parc, la question se pose de savoir s'il est réellement possible d'y implanter un terrain de foot. Si tel est le cas, alors il pourrait être judicieux d'y ajouter également des courts de tennis. Sinon, il semblerait préférable de rénover le terrain de foot sans publicité.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES rappelle que la création de courts de tennis avait été envisagée au moment de la construction de l'Esplanade. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une création, puisque le terrain de foot existe déjà. Il s'agit seulement d'une réfection, qui vise à ce que ce terrain soit utilisable beaucoup plus souvent que ce n'est le cas maintenant, notamment durant l'hiver. Mme HUYGHUES-DESPOINTES serait parfaitement d'accord pour ajouter des courts de tennis, mais c'est un autre sujet.

M. PEYER observe que la plupart des terrains de foot sont en herbe. À titre personnel, il préférerait jouer sur un terrain naturel plutôt que synthétique. En outre, il pourrait être opportun d'économiser le changement de surface du terrain de football, si cela permet d'avoir un jour des courts de tennis, ou, ce qui serait moins gourmand en superficie, des terrains de padel, un nouveau sport très apprécié.

Mme RICCIO fait remarquer qu'il existe aussi des terrains de tennis en herbe.

Mme TURRETTINI explique que, pour garder le terrain en herbe, il faudrait engager un budget conséquent pour le drainage notamment, afin de garantir une utilisation annuelle. L'avantage du changement de la surface est que les enfants pourraient y jouer toute l'année. Quant à la construction d'un court de tennis, c'est une option, mais Vandœuvres dispose maintenant d'un partenariat avec le tennis de la Seymaz, qui n'est pas loin et qui est accessible à vélo ou par le bus 38. Cela ferait donc un peu doublon. De plus, les enfants sont habitués à ce terrain de foot, qu'ils apprécient.

M. PEYER précise qu'il ne suggérerait pas de remplacer le terrain de foot par des courts de tennis, mais d'économiser les travaux de changement de surface, pour installer des courts de tennis ou de padel. Ce nouveau sport suscite énormément d'enthousiasme, et des terrains apparaissent un peu partout, à la satisfaction des utilisateurs.

M. TURRETTINI indique qu'il dispose d'un certain nombre de réponses aux questions soulevées par les conseillers. En conséquence, pour éviter de mener ici le débat de commission, il propose que la motion soit renvoyée dans un premier temps à la Commission routes, domaine public et sécurité, à laquelle il pourra donner un certain nombre d'informations.

M. MOREL relève qu'il est un soutien fervent du sport. Cependant, pour qu'il puisse y avoir un match de foot, il faut 8 à 10 personnes simultanément sur le terrain. Or, souvent, 5 ou 6 personnes se mettent à un bout du terrain et tirent dans les buts, en conséquence de quoi l'utilisation de cette grande surface paraît peu dense. Il n'est pas certain que l'ensemble du terrain soit exploité de manière régulière. Le padel, en revanche, paraît très intéressant. Encore une fois, le football n'attire pas simultanément 8 à 10 personnes et il existe un risque de sous-utilisation de cette surface, par rapport à d'autres sports.

Mme TURRETTINI peut assurer, pour avoir une vue directe sur ce terrain, qu'il est utilisé, lorsqu'il est praticable, par 10, 20 personnes, parfois plus. Des matchs de foot sont également organisés pour des anniversaires. Le terrain est donc extrêmement utilisé, et pas que par des enfants.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES confirme les dires de Mme TURRETTINI. Ce terrain, quand il est praticable, est très utilisé.

M. VAUCHER souligne que son fils de 14 ans serait constamment au terrain de foot si ce n'était pas une taupinière. Il y allait très souvent lorsque le terrain était plus ou moins praticable, ce qui n'est plus possible en ce moment, car le ballon n'avance pas et les joueurs risquent de s'y tordre une cheville. En conclusion, M. VAUCHER se dit tout à fait favorable à cette motion.

Mme LEVEQUE rappelle que, lorsque le terrain de foot a été créé pour remplacer le « terrain vert » qui disparaissait avec les nouvelles constructions de l'Esplanade, un contrat pour l'installation du terrain avait été conclu, qui comprenait un drainage, le semis de l'herbe et un arrosage automatique. Si c'est aujourd'hui une taupinière, cela signifie que le terrain n'a pas été entretenu, alors que son entretien régulier figurait dans le budget. Il n'est pas normal que ce terrain soit dangereux.

En l'absence d'autre commentaire, Mme RICCIO cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la motion.

M 01-2025 – Réfection du terrain de football du parc de la Mairie

Considérant

- Que le terrain de football qui se trouve dans le parc de la Mairie est un équipement essentiel pour la pratique sportive dans la commune.
- Que l'état actuel du terrain, en particulier sa surface en gazon, ne permet pas son utilisation tout au long de l'année.
- Que ce gazon nécessite un entretien particulier et coûteux.
- Que la commune de Vandœuvre manque d'infrastructures sportives.
- Que la pratique sportive est très importante, surtout chez les jeunes.
- Que nous savons que ce terrain est largement utilisé et apprécié par les enfants de la commune.

Nous demandons à l'Exécutif :

- D'étudier la faisabilité et le coût d'une telle réfection,
- De soumettre cette étude à la commission sport et à la commission financière,
- De proposer une délibération au Conseil Municipal.

Mme RICCIO met au vote l'entrée en matière sur la motion M 01-2025.

À la majorité, par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion M 01-2025.

La Présidente met au vote le renvoi de la motion en Commission routes, domaine public et sécurité.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de la motion M 01-2025.

Mme RICCIO demande s'il ne faut pas renvoyer cette motion également à la Commission des finances.

Mme le Maire indique que ce n'est pas nécessaire dans l'immédiat.

Mme RICCIO rend la présidence à Mme TURRETTINI.

10. M 02-2024 – Aménager des écopoints pour optimiser le taux de tri et réduire la quantité de déchets incinérables produite par la Commune

M. GARDIOL remercie tout d'abord M. VAUCHER d'avoir respecté la procédure et d'avoir nommé un rapporteur pour la motion qu'il avait déposée. Cela dit, le rapport de majorité rédigé par M. GARDIOL fait

double emploi avec celui lu précédemment par M. VAUCHER. En conséquence, il propose de n'en lire que la conclusion, les conseillers pouvant prendre connaissance de l'intégralité du texte sur CMNet.

La Présidente précise que le rapport de M. GARDIOL, qui est arrivé en retard, n'a été ajouté que ce matin aux documents de la séance. Il semble donc en effet judicieux d'en lire au moins la conclusion.

Cette façon de procéder convenant à tous, M. GARDIOL donne lecture de la conclusion de son rapport.

« Pour donner suite aux travaux de la Commission, celle-ci vote à l'unanimité cette motion et demande à l'Exécutif d'agir dans le sens suivant afin de répondre aux différentes invites.

Pour répondre aux invites 1 et 2, à savoir :

- de dresser un état des lieux des besoins en écopoints dans la commune,
- de présenter un projet pour l'aménagement d'un maillage d'écopoints couvrant l'ensemble du territoire vandœuvrien,

il est demandé à l'Exécutif de mandater la société Co-Objectifs 21, afin qu'elle propose des solutions à ces deux invites. Ce travail devrait par ailleurs être partiellement couvert financièrement par la subvention du programme Eco-21 des Services industriels. Pour rappel, la Commune peut bénéficier chaque année de cette subvention d'un montant de CHF 4'000.- pour financer des études liées à la gestion des déchets ou aux économies d'énergie.

Pour répondre à l'invite 3 de la motion, à savoir :

- de prévoir que ces infrastructures soient équipées afin de pouvoir recueillir le plus grand nombre de fractions différentes de déchets recyclables, y compris l'aluminium et le fer blanc, les capsules de café, les habits, les huiles et les piles, qui en l'état ne sont récupérés qu'à la déchetterie communale et pour certains desquels il reste un potentiel d'optimisation de tri, selon le bureau Alterego,

la Commission souhaite qu'il soit prévu, pour une période d'essai, d'ajouter des conteneurs pour le verre, le PET et l'aluminium aux huit emplacements existants dans la commune pour les déchets de cuisine, et de reporter temporairement la levée du verre en porte-à-porte votée au budget 2025.

Enfin, en ce qui concerne la dernière invite de cette motion, à savoir :

- d'informer, in fine, la population de l'existence des installations créées (site Internet, tout-ménage, autre),

la Commission recommande d'employer les moyens habituels.

Au vu de ces explications, la Commission durabilité et bâtiments recommande au Conseil municipal d'accepter cette motion et de la transmettre à l'Exécutif, en lui demandant de bien vouloir mettre en œuvre ces invites. »

Il convient enfin de rappeler qu'une motion invite l'Exécutif à faire quelque chose, mais que ce dernier dispose.

M. R. STALDER précise que la subvention des SIG ne se monte pas à CHF 4'000.-, mais à CHF 8'000.-.

La Présidente met aux voix la motion M 02-2024.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la motion M 02-2024.

vc gt

11. Information concernant la nouvelle interface CMNet

M. GENOUD informe que la plateforme CMNet va être changée complètement. Elle a été révisée par le SIACG à la suite d'un travail réalisé avec des utilisateurs et des conseillers municipaux de certaines communes. L'architecture de la plateforme a été revue, mais les conseillers y retrouveront les mêmes fonctionnalités. Tout l'historique sera basculé le 15 avril 2025, soit le lendemain de la séance du Conseil municipal du 14 avril.

L'administration enverra aux élus tous les éléments utiles pour que ces derniers puissent se connecter ou se reconnecter à CMNet. En cas de problème, Mme Chenevard et M. Genoud seront disponibles pour répondre aux questions. À noter que la nouvelle interface est plus facile d'accès et personnalisée. Les conseillers verront apparaître sur la page d'accueil les commissions dont ils sont membres, avec le calendrier et les différents documents.

La migration aura lieu en avril, et pas au 1^{er} juin, parce que le SIACG a estimé qu'il aura déjà suffisamment de travail à accomplir entre mai et juin pour gérer l'entrée des nouveaux élus et la sortie des anciens. Ceux qui terminent la législature n'utiliseront par conséquent la nouvelle plateforme qu'une fois, et une formation sera donnée aux nouveaux élus début juin. Une information sera par ailleurs envoyée aux conseillers fin mars, et l'administration se tient à disposition pour répondre à toutes les questions.

M. E. PROVINI indique avoir participé au questionnaire sur CMNet et il se dit ravi que ce projet soit à bout touchant. Il souhaiterait savoir, concernant la boîte mail, si celle-ci fonctionnera désormais à l'étranger.

M. GENOUD répond par la négative. La messagerie sera toujours bloquée à l'étranger, car il s'agit d'une mesure de sécurité pour l'ensemble des communes, qui a été mise en place par le SIACG en lien avec les attaques subies dans le canton de Vaud et ailleurs. L'objectif est de réduire le risque de se faire hacker. Les règles de sécurité ne changeront donc pas.

12. Propositions individuelles et questions

Bouquet de chantier du centre Gardy

M. GARDIOL fait référence à la construction du centre de voirie et de pompiers sur la parcelle Gardy. Des problèmes relationnels avaient été rapportés avec les entreprises y travaillant. Néanmoins, certaines se demandent pourquoi il n'y a pas eu de bouquet de chantier, comme il est de coutume de le faire dans la construction, pour remercier les ouvriers.

M. R. STALDER explique avoir appris que le bouquet de chantier est normalement organisé par les entreprises elles-mêmes, et non pas par le maître d'œuvre. En outre, il y a déjà eu la cérémonie de la première pierre, et l'inauguration est encore à venir.

M. GARDIOL est d'avis que c'est bien le maître d'œuvre qui organise le bouquet de chantier. Il est étonnant que les architectes ne l'aient pas demandé.

M. E. PROVINI fait remarquer que cette fête est généralement dédiée aux ouvriers, qui ont travaillé sur le terrain.

Accès aux 1001 Pattes

Mme LEVEQUE rapporte avoir été approchée par une grand-mère vandœuvrienne qui lui suggérait que soient prévus une rampe mobile en bois et un crochet pour tenir la porte à l'entrée de la garderie Les 1001 Pattes, afin que les personnes qui arrivent avec une poussette puissent y accéder plus facilement. En effet, pour une personne seule, il est compliqué de tenir la porte et de monter les escaliers, tout cela avec une poussette. Les aménagements susmentionnés faciliteraient la vie des usagers, et ils ne seraient pas très onéreux.

M. R. STALDER indique n'avoir jamais reçu de demandes en ce sens.

Mme LEVEQUE explique que l'habitante en question lui a dit l'avoir déjà demandé. Ce ne serait pas très compliqué à mettre en place.

M. R. STALDER suggère que cette personne lui communique sa demande.

M. TURRETTINI indique qu'il a peut-être un élément de réponse. Il craint en effet qu'une rampe mobile ne soit pas envisageable pour des raisons de normes de sécurité.

Mme LEVEQUE suggère alors une rampe sur le côté, ou un autre moyen de rendre l'accès plus aisé pour les poussettes.

M. TURRETTINI prend note de la demande.

Mme LEVEQUE souligne que le crochet pour tenir la porte serait en tout cas très facile à mettre en place.

Formation premiers secours

M. PRADERVAND demande si des formations aux premiers secours seront offertes aux habitants cette année, comme cela avait été le cas par le passé.

Mme le Maire rappelle que cette formation avait été donnée par Save a life.

M. TURRETTINI indique qu'il apportera une réponse précise à cette question ultérieurement, car il doit le vérifier. Cela dit, cela ne devrait pas être le cas. Cette formation est toujours proposée aux employés communaux, mais il n'est a priori pas prévu de l'organiser pour les habitants.

Formation du Service des votations

M. VAUCHER indique qu'un membre du Conseil lui a parlé d'une formation en ligne ou d'une présentation sur la tenue des locaux de vote, délivrée par le Service des votations. Il demande si les élus en sont informés.

M. E. PROVINI relève qu'il a, pour sa part, effectivement reçu un courriel en fin d'année dernière ou début janvier, concernant une formation en ligne.

M. VAUCHER explique qu'il sera président du local de vote pour une prochaine opération électorale et il s'étonne par conséquent de n'avoir rien reçu.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES ajoute qu'elle sera également présidente du local de vote lors d'une prochaine journée d'élections, et elle n'a rien reçu non plus.

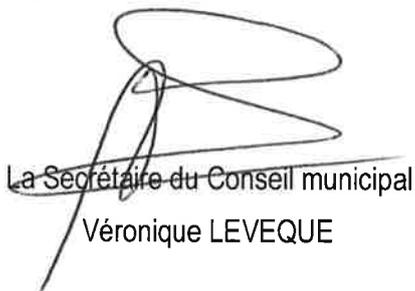
13. Divers

Néant.

14. Dossier de naturalisation

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.


La Secrétaire du Conseil municipal
Véronique LEVEQUE


La Présidente du Conseil municipal
Galia TURRETTINI

Annexe

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission culture et manifestations du 10 février 2025

- CHF 1'000.- au FIFDH ;
- CHF 1'500.- à Puplinge Classique ;
- CHF 500.- au Zooloo Festival ;
- CHF 1'000.- aux Schubertiades de Thônex ;
- CHF 1'000.- à DeCybèle Musique ;
- CHF 1'000.- au festival Transforme ;
- CHF 460.- aux Cornemuses des pompiers ;
- CHF 1'000.- au Festival du Film Vert ;
- CHF 2'000.- à Arvelac Festival BD.
- CHF 2'000.- à Jazz sur la plage.
- CHF 500.- au collectif TCHIK ;
- CHF 500.- à Balkafesti ;
- CHF 500.- au film « Une femme libre » ;
- CHF 25'000.- aux Maisons Mainou.

VL gf